

## REGLEMENT

- Manifestation sportive féminine, marche ou course individuelle sans classement ni chronométrage sur chemins formant une boucle d'environ 5 Km,
- Epreuve ouverte à toutes les femmes (pour les jeunes filles de moins de 13 ans une autorisation parentale devra être signée par un parent ou une personne ayant autorité qualifiée),
- Inscription par courrier, internet en ligne ou sur place à partir de 9h00 et jusqu'à 9h45 (dernier délai) devant la maison du canoë – au pied du pont de la Chartreuse à Brives-Charensac,
- La totalité des bénéfices sera reversée au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer du sein,
- Ravitaillement à l'arrivée (boissons et aliments),
- Les enfants accompagnant les participantes sur le site et sur le parcours sont sous l'entière responsabilité de leur parent ou responsable légal.
- Conditions de participation :
- Signer la décharge désengageant l'association « Office des Sports du Velay » et son Président,
- Une assurance responsabilité civile a été souscrite par les organisateurs auprès de MMA,
- Le secours médical est assuré par le personnel médical,
- Des signaleurs seront présents sur le parcours où les participantes doivent respecter la signalétique,
- Des photos seront prises durant la journée et seront visibles sur le site de la course : <http://www.lacoursedesfilles.fr/>
- Les participantes autorisent expressément le Président de l'association « Office des Sports du Velay » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elles pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la course ainsi qu'aux cérémonies de la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée,
- La participation à « La course des Filles » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.